



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

URSSAF

Question écrite n° 75375

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur l'évolution des missions et des moyens humains et matériels mis à la disposition des unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF). En effet, l'importante réorganisation des URSSAF suscite des inquiétudes grandissantes compte tenu des nouvelles missions qui lui sont confiées : prise en charge du recouvrement des cotisations maladie et vieillesse des travailleurs indépendants pour le compte du RSI, contrôle des cotisations pour le compte de l'Unedic, gestion de l'ACCRES en lieu et place de la DDTEFP ainsi que du dispositif de l'auto-entrepreneur. D'autre part, au 1er janvier 2001, les URSSAF se verront chargées du recouvrement pour le compte de l'Unedic, puis de celui des régimes de retraite complémentaire. Alors que ces nouvelles charges nécessiteraient le renforcement de ses moyens humains et matériels, ses effectifs ont été réduits d'environ 600 équivalents temps plein, et il semblerait que les organismes de recouvrement ne parviennent à assurer leurs différentes missions qu'à coûts d'heures supplémentaires, de rachat de jours de RTT et d'emploi en CDD. Pire, le ministère demanderait à ce que le nombre de salariés soit de nouveau fortement réduit d'ici 2013, fragilisant ce faisant gravement les organismes chargés du recouvrement des cotisations sociales, et donc à même de participer à la réduction des déficits publics. Il lui demande donc quelles dispositions il entend prendre pour maintenir un recouvrement social de qualité et attribuer aux URSSAF des moyens en adéquation avec leurs missions.

Texte de la réponse

L'évolution des réseaux des différentes branches du régime général est indispensable pour que le service public améliore son efficacité au regard des enjeux qui sont les siens : la nécessité d'offrir à nos concitoyens un service public en phase avec les nouvelles attentes de la société, l'impératif d'assurer une plus grande efficacité de ses actions et le devoir d'intégrer les nouvelles technologies. La mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale de l'Assemblée nationale a souligné, dans son rapport de 2005, que le caractère pléthorique du réseau du régime général pouvait générer une déperdition des ressources et être facteur de déséquilibre et demandait que ce réseau évolue. L'évolution des réseaux des différentes branches du régime général se fait dans le respect des réalités locales ainsi que dans l'objectif du maintien d'un service de proximité et de qualité, et s'appuie sur les nouveaux outils de contact dématérialisés avec l'utilisateur. Les récents rapprochements d'Urssaf, en application du principe de départementalisation posé dans la convention d'objectifs et de gestion 2006-2009, en constituent un bon exemple. Il est, en effet, constaté que la concentration au niveau départemental de toutes les fonctions où une relation de proximité avec les cotisants et les partenaires est nécessaire, a renforcé l'efficacité du service rendu par les Urssaf. L'utilisation renforcée des procédures dématérialisées a, en outre, permis d'améliorer l'offre de service aux usagers. Au cours de la période, les gains de productivité dégagés ont permis à la branche d'assurer ses nouvelles missions dans de bonnes conditions. Dans la continuité, la nouvelle convention d'objectifs et de gestion 2010-2013 a pour ambition de faire bénéficier les cotisants d'un service public fiable, moderne et proche tout en garantissant un haut niveau de recouvrement. Cette convention s'inscrit dans un contexte dans lequel l'ensemble des acteurs publics doit veiller à la meilleure

utilisation des fonds publics en recherchant constamment les conditions d'une plus grande efficience. Les moyens alloués ont néanmoins été négociés en tenant compte de l'évolution des missions confiées à la branche. Les effectifs sont ainsi stabilisés en 2010 pour permettre à la branche d'assurer dans de bonnes conditions ses nouvelles missions. À partir de 2011 et d'ici fin 2013, les effectifs CDI doivent diminuer de 100 postes équivalents temps plein. Pour atteindre cet objectif, la branche s'est engagée à conduire une politique de réduction des écarts d'efficience entre organismes et de recherche de gains de productivité liés à la dématérialisation et à l'amélioration des process. La rénovation du système d'information constitue, par ailleurs, une des évolutions majeures attendue de cette nouvelle période conventionnelle. Ce projet contribuera à l'amélioration de l'efficience de la branche et de ses performances en matière de recouvrement et accompagnera l'évolution de ses missions. Les moyens nécessaires ont été négociés et l'État a accordé une enveloppe de 42 MEUR pour la refonte informatique. Les crédits seront progressivement alloués en fonction de l'avancée du projet.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75375

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3596

Réponse publiée le : 12 octobre 2010, page 11137